



Wallonie picarde ambulance SPRL
(Wapi ambulance SPRL)
Rue du Créтинier, 219, 7712 Herseaux
N° d'entreprise 0695.815.543

Fiche des tarifs des transports en ambulance, TPRM et VSL

Transport couché (Ambulance)

Les transports en ambulance sont exonérés de tva.

Forfait PEC + 10 KM	46,00 €
Prix au-delà du 11 ^{ème} Km	4,00 €
Prix de la 1/2 h d'attente	46,00 €
Supplément	
Prix Oxygène par litre/minute	0,10 €
Médecin accompagnant	70,00 €
Infirmier accompagnant	40,00 €
Equipe médico-infirmière accompagnant	100,00 €

Nous contacter

WAPI AMBULANCE SPRL
Rue du Créтинier, 219
7712 HERSEAUX
Tel : 056/911.651
Email : contact@wapi-ambulance.be

Transport de personne à mobilité réduite (TPMR)

Transport de personne valide (VSL)

Les transports en TPRM sont assujettis à la tva, les prix sont tva comprise.

Forfait PEC + 10 KM	26,00 €
Prix au-delà du 11 ^{ème} Km	1,60 €
Prix de la 1/2 h d'attente	26,00 €

Remise ⁽³⁾

Pour transport VSL ⁽¹⁾	50 %
Pour transport TPRM ⁽¹⁾	25 %
Pour transport en ambulance par tranche de 10 Kms entamé jusqu'à 50 % Maximum ⁽¹⁾	4 %

Information

En ce qui concerne la facturation, nous procédons comme suit :

Pour les allers simples : nous calculons les kilomètres : patient en Charge X 2 (Exemple : nombre de km parcouru avec le patient = 15 km, nombre de km facturés = 15 X 2 soit 30 km, facturation : 1 forfait prise en charge avec 10 Km + 20 X le prix au-delà du 11^{ème} Km).

Pour les allers-retours avec temps d'attente : nous calculons les Kilomètres : patient en charge plus temps d'attente (Exemple : pour l'aller, nombre de km parcourus avec le patient = 15 km + pour le retour, nombre de km parcourus avec le patient = 15 km soit 30 km + temps d'attente = 1 heure, facturation : 1 forfait prise en charge avec 10 km + 20 X le prix au-delà du 11^{ème} Km + 2 X le prix de la 1/2 heure d'attente).

Pour les allers-retours sans attente (dépose du patient au lieu de rendez-vous, le patient repris plus tard dans la journée) : nous calculons les kilomètres : 2 transports différents sur la même facture, patient en charge X 2. (Exemple : pour l'aller, nombre de km parcourus avec le patient = 15 km + pour le retour nombre de km parcourus avec le patient = 15 km, nombre de km facturés = (aller : 15 km + retour : 15 km) X 2 soit 60 km, facturation : 1 forfait prise en charge avec 10 Km pour l'aller + 1 forfait prise en charge avec 10 Km pour le retour soit 20 Km facturés + 40 X le prix du km au-delà du 11^{ème} Km).

Une majoration de 20% sera appliquée pour tous les transports en ambulance effectués la nuit (20h00/6h00), le dimanche et les jours fériés.

Une remise ⁽²⁾ de 10% sera appliqué pour tous les transports pour traitement répétitif, et de 50% pour celle avec prise en charge par tier-payant des mutuelles.

⁽¹⁾ Remise applicable sur toutes les factures concernant le type de transport VSL, TPRM ou Ambulance y compris les factures avec prise en charge tier-payant des Mutuelles.

⁽²⁾ Les remises ne sont pas applicables aux factures de quote-part, aux suppléments oxygène et personnel soignant accompagnant.